



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2008

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 9.30 heures et se termine à 11.20 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	/
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Le bourgmestre annonce le départ de la société de transport Mory-Helminger de la zone d'activités Im Bruch de Crauthem en fin d'année.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Tableau de préséance des membres du conseil communal

En raison du changement intervenu dans la composition du conseil communal, le tableau de préséance, dressé par le conseil communal le 25 novembre 2005 et modifié le 26 février 2008 en application de l'article 11 de la loi communale, doit être modifié.

Après le départ de M. Marcel Dondelinger l'ordre d'ancienneté est maintenant le suivant :

1. Ferro-Ruckert, Pierrette
2. Dostert-Wagener, Suzette
3. Jungen, Tom
4. Quintus-Schanen, Renée
5. Schleck, Camille
6. Reiter, Jean-Paul
7. Reding, Edy
8. Klein-Hoffmann, Léonie
9. Frantz, Nicole
10. Schneider, Richard
11. Pesch-Dondelinger, Marianne

2.2 Décision de conférer le titre de conseiller honoraire à M. Marcel Dondelinger

En séance du conseil du 25 juillet 2008 M. Marcel Dondelinger a annoncé son retrait de la vie politique communale.

La carrière politique de M. Dondelinger s'étend du 23 janvier 1983, début de son premier mandat de conseiller communal, au 1^{er} août 2008, date de l'effet de sa démission des fonctions de conseiller communal.

Afin d'honorer M. Marcel Dondelinger d'avoir revêtu aussi longtemps les fonctions de conseiller communal le collège propose de lui conférer le titre, amplement mérité, de conseiller honoraire de la commune de Roeser.

3. Prise de connaissance des statuts d'une association communale

L'association "Toproad Cycling Team Roeserbann", avec siège à Berchem, peut être considérée comme association proprement communale. Le but de l'association est la gestion d'un club cycliste.

4. Acte notarié

Par acte du 5 août 2008 établi par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, l'association syndicale du chemin rural au lieu-dit "Obent Hirdengard" à Crauthem cède gratuitement une parcelle, inscrite comme chemin d'exploitation, à l'administration communale de Roeser.

L'opération est effectuée en vue d'une redistribution aux riverains du chemin d'exploitation désaffecté.

5. Nouvelle convention de l'association de communes "Klimabündnis Lëtzebuerg"

La convention comprend un règlement interne et a pour objectif d'assurer une meilleure organisation de l'alliance, qui a vu le nombre de communes membres augmenter ces dernières années bien au-delà des espoirs de ses fondateurs.

La valorisation des trois organes de la "Klimabündnis Lëtzebuerg", à savoir la réunion plénière, la cellule de coordination et la coordination nationale, avec chacun ses responsabilités bien définies, garantira une implication constante des communes dans les actions de l'alliance tout en fixant un cadre clair au travail de la coordination.

6. Autorisation d'ester en justice

En vertu de l'article 83 de la loi communale les actions dans lesquelles la commune intervient comme demanderesse ne peuvent être intentées par le collège des bourgmestre et échevins qu'après autorisation du conseil communal.

En l'occurrence il s'agit d'un recours en annulation de la décision du ministère de l'Environnement de rejeter le recours gracieux introduit par la commune contre l'arrêté 1/07/0062 du 21 mars 2008 autorisant l'exploitation d'une porcherie à Crauthem.

[Mme Pesch-Dondelinger quitte la table de séance du conseil et par conséquent ne participe pas au vote]

Vote : 8 Oui + 2 Non + 0 Abstention(s)

7.1 Organisation scolaire 2007/2008 - Personnel remplaçant

Le conseil approuve les contrats de louage de service à durée déterminée pour chargés de cours dans l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire pour les 2e et 3e trimestres 2007/2008.

7.2 Organisation scolaire 2008/2009 - Chargés de cours et de direction

La délibération du conseil comprend le classement des chargés et l'approbation des contrats de travail avec fixation de la rémunération de chargés de cours nommés pour l'année scolaire 2008/2009.

8. Subsidés aux associations

Un subside extraordinaire de 250 € est alloué à l'association "Initiative Luxembourg sans OGM" pour l'organisation de la 2^e journée sans OGM au Luxembourg.

9. Tarifs d'utilisation des services de la maison relais

Tarifs applicables pendant les périodes scolaires	Tarifs (€)	Unité
Repas de midi 11h30 - 14h00	6,00	par repas
Mardi - Jeudi 14h00 - 16h00	6,00	par jour
Mardi - Jeudi 16h00 - 18h00	6,00	par jour
Lundi - Mercredi - Vendredi 16h00 - 18h00	6,00	par jour
Tarifs applicables pendant les vacances scolaires	Tarifs (€)	Unité
Matin 7h30 - 12h00	6,00	par jour
Repas de midi 12h00 - 14h00	6,00	par jour
Après-midi 14h00 - 18h00	6,00	par jour

Les tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

10.1 Clôture de l'exercice budgétaire 2007 - Titres de recettes

Les recettes perçues par la commune en-dehors d'une réglementation communale sont approuvées par le conseil.

Recettes ainsi perçues (€)	
Total extraordinaire	4.275.561,18
Total ordinaire	11.458.790,51
Total des recettes	15.734.351,69

Vote : 9 Oui + 0 Non + 2 Abstention(s)

10.2 Clôture de l'exercice budgétaire 2007 - Etat des recettes restant à recouvrer

Service ordinaire (€)	
Total des restants à poursuivre	71.436,48
Total des décharges	5.706,49
Total des arrérages	77.142,97

Il n'y a pas de restants au service extraordinaire.

11.1 Budget 2008 : Modification budgétaire n° 1 - service ordinaire

Afin de permettre d'ajuster les montants du budget ordinaire aux nécessités réelles constatées dans le courant de l'exercice un tableau des modifications budgétaires regroupant les majorations et diminutions de crédits ordinaires est dressé.

Service ordinaire du budget 2008 (€)	
Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées	373.825,00
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles	227.800,00
Incidence sur le budget	- 146.025,00

Vote : 8 Oui + 3 Non + 0 Abstention(s)

11.2 Budget 2008 : Modifications budgétaires - service extraordinaire

Service extraordinaire du budget 2008 (€)	
Total des crédits supplémentaires	99.913,43
Total des nouvelles recettes	82.000,00
Incidence sur le budget	+ 17.913,43

Vote : 8 Oui + 3 Non + 0 Abstention(s)

12. Règlement d'utilisation des salles communales - Modification

La modification est nécessaire suite à la mise en service d'une nouvelle salle dans le cadre de la transformation du centre sportif de Crauthem. Parallèlement les salles de sport déjà existantes du sous-sol sont également insérées au règlement.

Il est ajouté sous "Centre sportif" les infrastructures nouvelles et existantes suivantes :

Infrastructure	Affectation	Places	Dénomination officielle
Salle de sport - annexe 1 (nouvelle salle)	uniquement activités sportives	non défini	Théid Czekanowicz
Salle de sport - annexe 2 (salle de judo)	uniquement activités sportives	non défini	Leo Renard
Salle de sport - annexe 3 (salle de ping-pong)	uniquement activités sportives	non défini	Leo Schiltz

13. Questions orales des conseillers

Léonie Klein-Hoffmann :

- Où en est le projet concernant l'accès de la rue de Weiler vers le parcours fitness ?

14.1 Contrat de travail de personnel de droit privé (Huis clos)

Le contrat de travail de Mlle Mandy Zucca pour remplacer pour la période du 15 septembre 2008 au 15 mars 2009 diverses absences à l'éducation précoce, est confirmé.

14.2 Nomination au poste d'ingénieur-technicien au service technique (Huis clos)

Suite à la vacance de poste publiée dans la presse, cinq candidatures ont été présentées au collège endéans le délai, dont deux sont recevables.

Vote : 0 Oui + 10 Non + 1 Abstention(s)

15. Indigénat (Huis clos)

Le conseil se prononce sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.